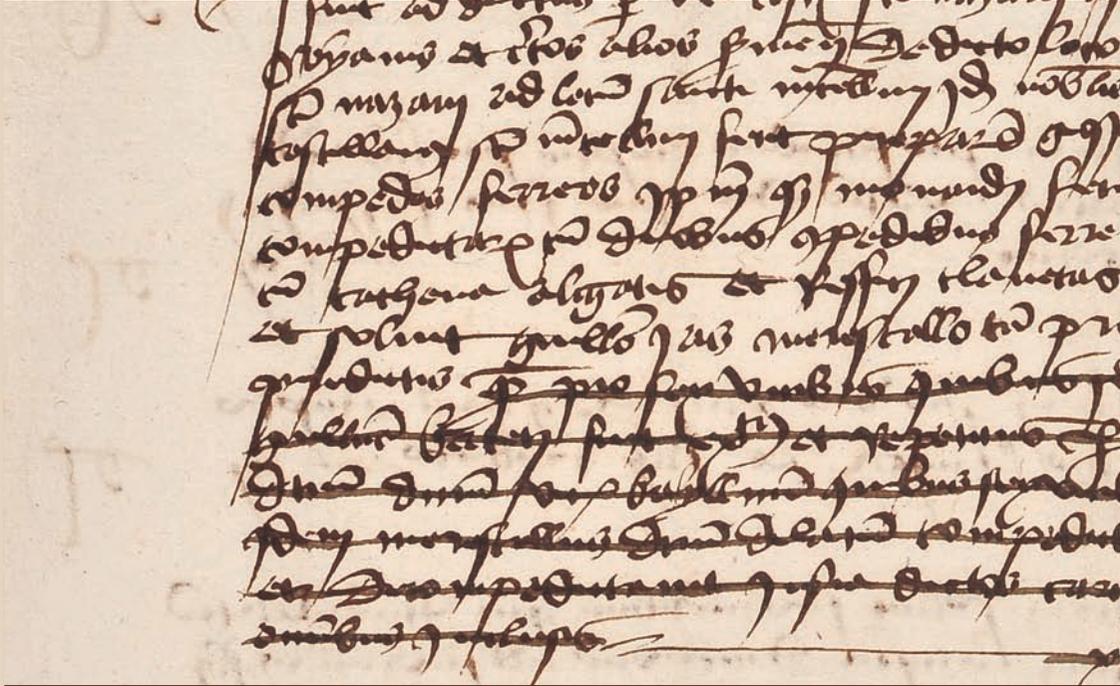


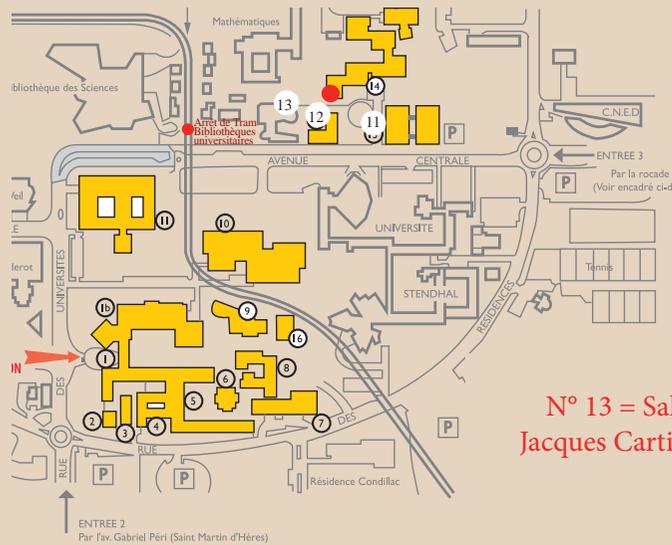
CE QUE COMPTER VEUT DIRE
LE DISCOURS COMPTABLE DU XIII^E AU
XV^E SIÈCLE (principautés, monarchies et villes occidentales)



Mardi 18 décembre 2012
Salle Jacques Cartier, Maison des langues, Grenoble

Programme GEMMA, GENèse Médiévale d'une Méthode Administrative (Savoie, Dauphiné, Venaissin, Provence)

Programme placé sous la direction d'Armand Jamme (Ciham UMR5648 (Lyon-Avignon), et fédérant des équipes des universités de Chambéry, Grenoble, Genève, Avignon, Aix-Marseille et de l'Université du Québec à Montréal, le programme GEMMA s'articule autour de quatre tâches complémentaires réalisées par les différents partenaires selon des échéanciers propres : la numérisation des sources, en étroite collaboration avec les Archives Départementales de l'espace concerné, leur insertion sur un site Internet, la réalisation des transcriptions et le développement des méthodes d'interrogation informatique et l'approfondissement des connaissances en matière comptable et la valorisation scientifique des acquis. Ce dernier aspect repose sur l'organisation d'un cycle itinérant de journées d'étude tenues tour à tour par chaque partenaire dans les institutions adhérent au projet (Ciham et Université de Savoie, Universités de Grenoble, d'Aix-Marseille et l'UQAM) et ouvertes à des communicants membres du projet ou non, dans une perspective comparatiste.



N° 13 = Salle Jacques Cartier

Illustration de couverture : Archives Départementales de l'Isère, 8 B 465 f° 132



Journée d'étude GEMMA 3

Mardi 18 décembre 2012

Matin

9h00 : Introduction (A. Lemonde)

9h30 : Entre sécheresse et prolifération, le problème de la narrativité comptable dans les registres du Patrimoine de Saint-Pierre du XIII^e au XV^e siècle (A. Jamme, CNRS Lyon)

10h00 : Les comptes municipaux comme texte (Saint Empire germanique-France, fin XIV^e-XV^e siècle) (L. Buccholz, Univ. de Strasbourg)

10h30 : Pause

10h45 : Des serviteurs probes et loyaux : le discours comptable des archives du maître racional du roi d'Aragon (XIV^e siècle) (A. Beauchamp, Univ. de Limoges)

11h15 : Discours comptable et gestion de l'extraordinaire en Languedoc : Louis I^{er} d'Anjou et son trésorier Jean Doucin (années 1370) (D. Sassu-Normand, Univ. de Grenoble 2)

11h45 : Une vision comptable du politique ? Les révoltes dans la recette générale de Flandre entre 1379 et 1492 (J.-B. Santamaria, Univ. de Lille 3)

Après-midi

14h00 : Langage comptable et langage des comptables chez les princes de Savoie-Achaïe (fin XIII^e-première moitié du XIV^e siècle) (P. Buffo, Univ. de Turin)

14h30 : Un cas limite : le discours comptable dans la rubrique des dépenses judiciaires. L'exemple dauphinois (XIV^e siècle) (A. Lemonde, Univ. de Grenoble 2)

15h00 : Les comptes des évêques de Valence et de Die (R. Verdier, Univ. de Grenoble 2)

15h30 : Pause

16h00 : Des comptes bien vérifiés ? Le contrôle de la Chambre des comptes d'Aix sur le travail des clavaires provençaux (XIV^e siècle) (A. Venturini, Archives départementales de Corse du sud)

17h00 : Conclusions (Th. Pécourt, Univ. de Saint-Etienne)

À la différence des comptabilités contemporaines, quelles qu'elles soient, secs alignements de chiffres que l'on a pu aisément informatiser, les documents comptables princiers ou urbains de la fin du Moyen Âge ne se limitent que rarement à de simples « écritures » d'opérations : si celles-ci sont bien présentes, elles se trouvent en fait, dès le départ, insérées dans un cadre narratif aux vastes implications techniques, juridiques et politiques. L'objet de cette journée d'étude est d'analyser ce discours, troisième jalon du cheminement du projet GEMMA.

Certes, la vérification d'opérations arithmétiques représente un moment important de toute la procédure, c'est un truisme de le rappeler. Est-ce le plus essentiel ? Concernant les administrations, princières ou urbaines, la part non mathématique du contrôle prend forme dans le cadre de trois activités complémentaires. Sont examinées d'une part les pièces justificatives présentées par le comptable ; d'autre part, le compte est aussi confronté avec d'autres comptes antérieurs ou contemporains ; enfin, c'est la parole du comptable lui-même qui est entendue. Le discours qui en résulte, tout en se fondant sur des prémisses morales, probité et attention, a une portée qui les dépasse largement. Si la grille d'analyse linguistique (ou socio-linguistique) offre des possibilités d'exploration très riches, il serait néanmoins réducteur de s'enfermer dans cette unique démarche, en négligeant, entre autre, une approche diplomatique ou juridique plus traditionnelle.